

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Pierre Weiss, Gabriel Barrillier, Mark Muller, Hugues Hiltbold, Olivier Vaucher, Christian Luscher, Pascal Pétroz, Jean Rémy Roulet, Jacques Jeannerat, Stéphanie Ruegsegger, Guy Mettan, Louis Serex, Nelly Guichard, Pierre-Louis Portier, Sylvia Leuenberger, Ivan Slatkine, Georges Letellier, Beatriz de Candolle, Edouard Cuendet, Salika Wenger, Jean-Michel Gros, Blaise Matthey, Pierre Froidevaux, Claude Aubert, Alain Meylan, Alain-Dominique Mauris, Jean-Marc Odier, Janine Hagmann, Michel Ducret, Gilbert Catelain, Philippe Glatz, Renaud Gautier, Jacques Follonier, Janine Berberat, Jean-Claude Egger, Gilles Desplanches, Robert Iselin, Bernard Lescaze, Patrice Plojoux, Jean-Claude Dessuet, Patrick Schmied, Jacques Baudit, Pierre Kunz, René Koechlin, Pierre Schifferli, Blaise Bourrit, René Desbaillets et Anne-Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt: 17 mars 2005

Messagerie

Proposition de résolution

Ainsi échouent les ennemis de la Compagnie 1602 !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- d'une part l'attitude du Conseil administratif de la Ville dans l'affaire des locaux de la Compagnie 1602, qui témoigne d'une arrogance certaine et d'un certain arbitraire dans l'exercice de ses compétences ;

- et d'autre part le rôle fédérateur joué par la plus importante société patriotique genevoise, qui est ainsi mis en péril,

les députés, signataires de la présente résolution,

- choqués par les effets de la décision prise par la Ville de sécuriser les locaux publics occupés depuis des décennies par la Compagnie 1602 au détriment de cette dernière ;
- craignant que la décision ne recouvre des motifs non avoués d'occultation du passé de Genève, de sa volonté d'indépendance, au profit d'un transrégionalisme abstrait, ahistorique et irénique ;
- sidérés par l'attitude adoptée par le Conseil administratif de la Ville qui consiste à se défaire de ses responsabilités sur le canton ;
- atterrés par l'amateurisme du Conseil administratif, qui n'a pas su coopérer avec la Compagnie 1602 et les autorités cantonales pour trouver une solution à un problème connu depuis bientôt une année,

déclarent qu'ils

- soutiennent la démarche du Conseil d'Etat auprès du Conseil administratif de la Ville de suspendre l'évacuation forcée de la Compagnie 1602 ;
- suggèrent au Conseil d'Etat de prier le Conseil administratif de faire l'inventaire des bâtiments publics, et notamment des écoles occupées à d'autres fins que l'enseignement, afin d'examiner la possibilité d'y entreposer le matériel de la Compagnie 1602 ;
- s'interrogent d'autant plus sur la générosité de la Ville envers les divers occupants de la Maison des associations ainsi que sur son soutien à peine voilé à des squatters d'immeubles lui appartenant ;
- suggèrent au Conseil d'Etat de prier le Conseil administratif d'indiquer précisément la teneur des démarches en faveur de la Compagnie 1602 entreprises avec des assureurs ;
- étudieront toutes mesures utiles dans le cadre de l'examen du budget cantonal 2006, singulièrement celles qui concernent les subventions versées à des associations conjointement avec la Ville.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le conflit entre le Conseil administratif et la Compagnie 1602 prend des proportions ahurissantes. Le Conseil d'Etat a fait part de son ire au Conseil d'administratif de la Ville par courrier en fustigeant l'attitude de ce dernier. Il est regrettable que l'on en arrive là dans notre démocratie.

Eu égard aux enjeux, il appartient au Grand Conseil de délivrer un message politique fort aux autorités.

Les motifs apparaissant clairement dans les considérants et la situation ne nécessitant pas de plus longs développements, les signataires vous remercient de soutenir cette résolution.